



**Communes  
forestières**

Bouches-du-Rhône



# Rapport d'activités 2025



# Sommaire



|                                                                                          |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Force politique : un réseau au service des Maires</b> .....                           | 7  |
| Fédérer autour des valeurs communes.....                                                 | 7  |
| Nos combats politiques : défendre les intérêts des communes .....                        | 8  |
| Un ancrage partenarial et territorial fort .....                                         | 9  |
| <b>Compétences : vous transmettre les clés de la forêt et du bois</b> .....              | 14 |
| Un programme de formation pour se saisir des leviers d’action .....                      | 14 |
| Observatoire régional de la forêt et du bois : piloter le territoire par la donnée ..... | 16 |
| <b>A vos côtés : un accompagnement sur mesure</b> .....                                  | 18 |
| Sécuriser nos territoires face au risque incendie.....                                   | 18 |
| Faire de la forêt un outil de développement local .....                                  | 20 |
| S’impliquer dans la gestion des forêts communales.....                                   | 21 |
| Préparer l’avenir en investissant dans les forêts communales.....                        | 23 |
| Structurer la filière bois locale de la construction à l’énergie.....                    | 24 |

## Le mot du Président

Mesdames, Messieurs les Maires, Chers collègues,

Ce rapport d'activité clôture notre mandat 2020-2026. Plus qu'un bilan, il constitue le socle de l'avenir forestier que nous construisons ensemble. Je vous encourage vivement à répondre à « l'Appel de la forêt ». Dans nos territoires, nous ne pouvons plus traiter ces espaces comme une simple toile de fond : ils couvrent près d'un tiers de notre département. Au-delà du risque incendie, nos forêts sont des atouts vitaux que nous devons valoriser, tant pour l'ensemble des aménités qui s'y attachent que pour la souveraineté économique de notre filière bois locale.

En tant que Maires, nous occupons une place unique au cœur de la multifonctionnalité des forêts. L'équilibre entre exploitation, protection et accueil du public est complexe. Pourtant, nous sommes les seuls garants de l'intérêt général, capables d'assurer une gestion durable loin des idéologies de court terme.

Nos concitoyens expriment une attente croissante de protection. Or, nous le savons : mettre sous cloche la forêt ne ferait qu'accélérer sa fragilité. La régénération et l'évolution des essences sont indispensables pour adapter nos peuplements au changement climatique. Sans desserte forestière, nos massifs deviennent inaccessibles aux secours et aux travaux sylvicoles. Sans coupes réfléchies, nous ne pouvons ni rajeunir nos forêts, ni construire durablement avec nos ressources locales.

Parfois mal perçues, ces interventions sont pourtant les clés de la survie de notre patrimoine. Notre rôle est là : être à l'interface, informer et expliquer pour transformer l'incompréhension en adhésion.

L'année 2025 a été marquée par un dossier crucial : le nouvel arrêté préfectoral sur les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Je me suis fortement mobilisée pour défendre nos intérêts, en prônant une simplification des règles et une vigilance stricte sur les surfaces concernées. Si leur mise en œuvre est exigeante, les OLD restent notre meilleur bouclier pour protéger les vies et les biens.

Ce rapport témoigne d'une année 2025 intense, sur le terrain comme lors des grands rendez-vous de la filière. Notre réseau s'agrandit chaque année et je remercie chaleureusement nos adhérents pour leur confiance. Ensemble, continuons à porter une ambition forestière forte pour les Bouches-du-Rhône.

**CHRISTIAN DELAVET**

*Président des Communes forestières Bouches-du-Rhône*

# Rétrospective 2025 : Une année d'actions et de rencontres



## REPRÉSENTATION POLITIQUE

**13 mars** Salon-de-Provence

Présence au **Salon des Maires des Bouches-du-Rhône** pour porter nos messages auprès de tous les élus du département.

**19 et 20 juin** Château-Arnoux-Saint-Auban (04)

Participation au **Congrès National des Communes Forestières**, le rendez-vous majeur pour peser sur les décisions nationales.

**18 au 20 novembre** Paris

Représentation de notre territoire au **Salon des Maires de France**, point d'orgue de l'action municipale.

**25 novembre** Aix-en-Provence

**Convention annuelle des Maires de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.**



## EXPERTISE DE TERRAIN & PROXIMITÉ

**27 mai** Meyreuil et **1er juillet** Coudoux

Moments de convivialité et d'échanges entre une quinzaine d'élus lors des **Cafés des Collectivités**.

**4 novembre** Gardanne

**Rencontre annuelle régionale des chartes forestières de territoire**, pour coordonner les stratégies locales.

## VALORISATION DU BOIS LOCAL & ÉNERGIE

**6 novembre** Lardier-et-Valença (05)

**Formation régionale Bois Énergie**, pour pérenniser les filières de chaleur renouvelable dans nos communes.

## OBSERVATOIRE & PROSPECTIVE

**10 octobre** Gardanne

**Rencontre annuelle de l'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois** pour échanger sur l'usage des systèmes d'information géographiques pour anticiper l'impact du changement climatique sur les peuplements forestiers.



# Un réseau au service des Maires



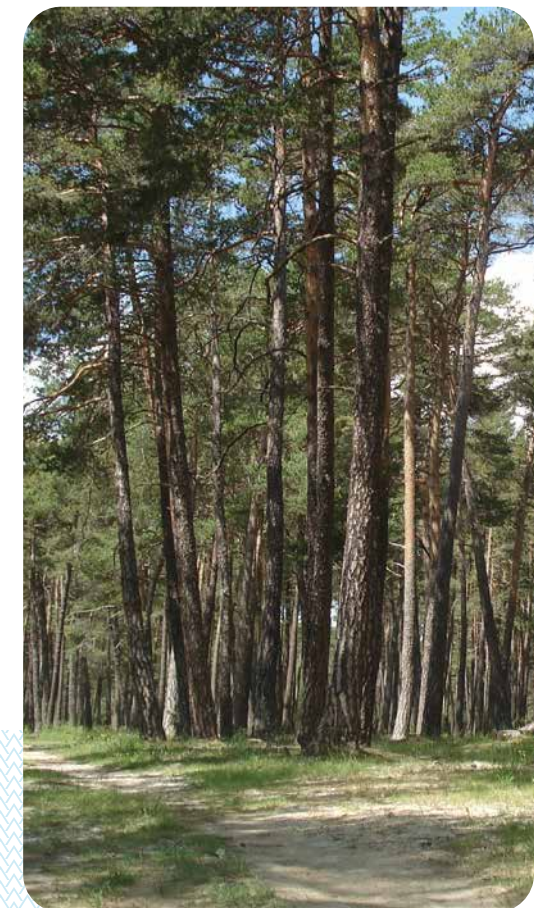
## FÉDÉRER AUTOUR DES VALEURS COMMUNES

Les Communes forestières soutiennent les Maires dans leurs responsabilités en tant que propriétaires de forêts communales, aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage de bâtiments, médiateurs et responsables de la sécurité.



### DES ENGAGEMENTS PARTAGÉS

- > **Gestion durable** : Promouvoir un équilibre entre préservation de la biodiversité, production de bois et accueil du public.
- > **Souveraineté des élus** : Affirmer le rôle décisionnel des communes dans la définition des politiques forestières et la gestion des forêts communales.
- > **Transition et Climat** : Lutter contre le réchauffement climatique en développant l'usage des bois locaux et les circuits courts.
- > **Résilience** : Protéger nos massifs contre les risques émergents (incendies, dépérissements, érosion).
- > **Économie locale** : Soutenir activement la filière forêt-bois pour maintenir des emplois non délocalisables dans nos vallées.
- > **Héritage** : Assurer la transmission d'un patrimoine forestier robuste et vivant aux générations futures.



# NOS COMBATS POLITIQUES : DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES COMMUNES

La gestion forestière ne doit pas être une variable d'ajustement budgétaire. Les Communes forestières agissent comme un bouclier financier pour s'assurer que les charges des collectivités restent maîtrisées.

## PRÉSERVER LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

Grâce à une mobilisation constante, les Communes forestières ont obtenu des avancées majeures au cours du mandat :

- > **Fiscalité forestière** : maintien du taux réduit de TVA à 10 % sur les travaux forestiers, évitant un passage à 20 %, préservant ainsi la capacité d'investissement des communes.
- > **Taxe à l'hectare** : mobilisation réussie pour contenir la taxe surfacique à 2 €/ha, contre 14 €/ha initialement envisagés par le Ministère des Finances, limitant ainsi un impact budgétaire majeur pour les collectivités.
- > **Régime Forestier** : après deux années de négociations avec l'Office national des forêts, obtention d'une gestion plus souple : possibilité de distraire les surfaces non boisées (pâturages, roches, ravines), avec à la clé l'arrêt de la taxe surfacique et des frais de garderie sur ces espaces.
- > **Obligations Légales de Débroussaillage** : avancées obtenues dans le cadre de la révision de l'arrêté préfectoral dans l'objectif d'en améliorer la lisibilité et l'opérationnalité et de permettre aux maires de s'en saisir pleinement et d'en assurer la mise en oeuvre effective sur leur commune.
- > **Maîtrise des charges** : opposition à l'instauration d'une assurance obligatoire des forêts communales (doublon inutile avec la Responsabilité civile) et à la facturation des bois par l'ONF, afin de préserver l'autonomie de gestion et la responsabilité financière des maires.

## JŌ d'Hiver 2030 Une vitrine pour nos bois locaux

En collaboration avec l'association Bois des Alpes, les Communes forestières ont convaincu la Région SUD de faire de notre ressource locale la pierre angulaire des futures infrastructures olympiques.

« Pour nos Jeux d'Hiver 2030, nous allons construire avec le bois des Alpes ! »

Renaud Muselier, Président de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur.



## Vigilance sur la régénération de nos forêts

L'avenir du patrimoine forestier repose sur sa capacité à se régénérer durablement. Face au déficit de renouvellement, les Communes forestières se mobilisent sur l'ensemble des leviers : changement climatique, pastoralisme, équilibre forêt-gibier. Elles portent activement la voix des territoires au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) afin de veiller à ce que la pression du gibier ne compromette plus la régénération naturelle des peuplements.

# UN ANCRAGE PARTENARIAL ET TERRITORIAL FORT

L'association des Communes forestières des Bouches-du-Rhône est le porte-parole local d'un réseau national. Elle agit au plus près des collectivités, en lien étroit avec les services de l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses partenaires historiques.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Priorité aux obligations légales de débroussaillage

Lors de l'assemblée générale annuelle le 25 avril à La Barben, une intervention de Monsieur Frédéric Mortier, Inspecteur Général de l'Environnement et du Développement Durable, a été organisée sur la thématique des OLD auprès d'une quarantaine d'élus présents.



## LES CAFÉS DES COLLECTIVITÉS : L'ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Véritable espace d'échange sans formalisme, ces rencontres permettent de répondre aux questions directes des élus et d'identifier les projets à accompagner.

En 2025 :

- > 14 participants
- > 1 rencontre à Meyreuil en mai avec la présence d'élus ainsi que des représentants de la forêt privée.
- > 1 rencontre à Coudoux en juillet au Tennis club communal, construction en pin d'Alep, permettant ainsi une visite de ce projet exemplaire.
- > **Sujets abordés** :
  - les financements ;
  - le foncier ;
  - la gestion forestière ;
  - les projets de construction bois ;
  - les projets de chaufferies ;
  - les problèmes rencontrés au quotidien dans les communes telles que les obligations légales de débroussaillage ou la gestion des conflits d'usages ;
  - les sujets d'actualités comme l'enquête publique Gazel énergie.



## PRÉSENCE AUX SALONS DES MAIRES : PORTER VOTRE VOIX

L'association s'implique dans les grands rendez-vous institutionnels pour sensibiliser les décideurs

|                                                                                  |                                                                               |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Salon des Maires des Bouches-du-Rhône<br>13 mars                                 | Échanger en direct sur les enjeux locaux et les projets de vos communes.      |
| Convention des Maires de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur<br>25 novembre | Participer aux conférences et débats sur les grandes orientations régionales. |
| Salon des Maires de France - Paris<br>18-20 novembre                             | Représenter la voix des communes forestières au niveau national.              |

# LA FORCE DU RÉSEAU EN QUELQUES CHIFFRES

La représentativité de l'association est son premier levier d'influence. Plus les communes forestières sont nombreuses, plus leur voix porte auprès des décideurs.

## UN RÉSEAU DÉPARTEMENTAL SOLIDE ET ENGAGÉ

En 2025  
dans les Bouches-du-Rhône

- 68 collectivités adhérentes
- soit 55 % des communes du département
- 78 % de la forêt communale
- 10 administrateurs répartis sur l'ensemble du territoire départemental



Parce que la forêt ne s'arrête pas aux limites des communes, l'action des Communes forestières ne s'arrête pas aux frontières du département !

Mobilisées au sein du réseau régional **Provence-Alpes-Côte d'Azur** et du réseau national **Communes forestières France**, les Communes forestières des Bouches-du-Rhône garantissent aux Maires une représentativité de haut niveau.

Ce maillage unique permet de porter la voix des territoires directement au cœur des instances forestières régionales et nationales, là où se décident les financements et les réglementations de demain.

## UN ACTEUR INCONTOURNABLE DU SUD DE LA FRANCE

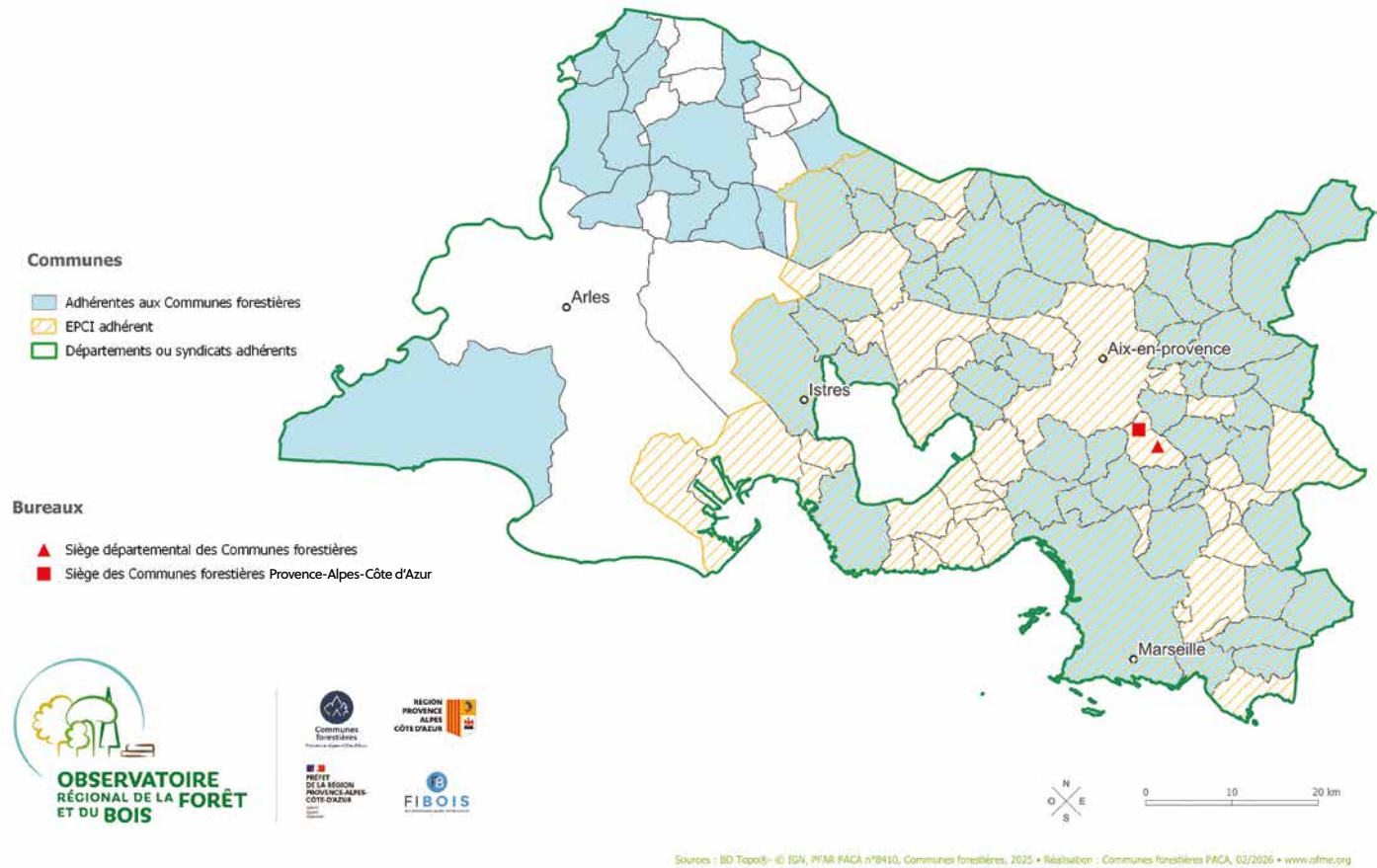
- Près de 640 Adhérents au réseau régional ! dont 624 Communes, 11 EPCI, 1 Métropole et 2 Départements.
- Soit 64 % des communes de la région
- 120 Administrateurs élus

## LE PREMIER RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DE LA FORÊT

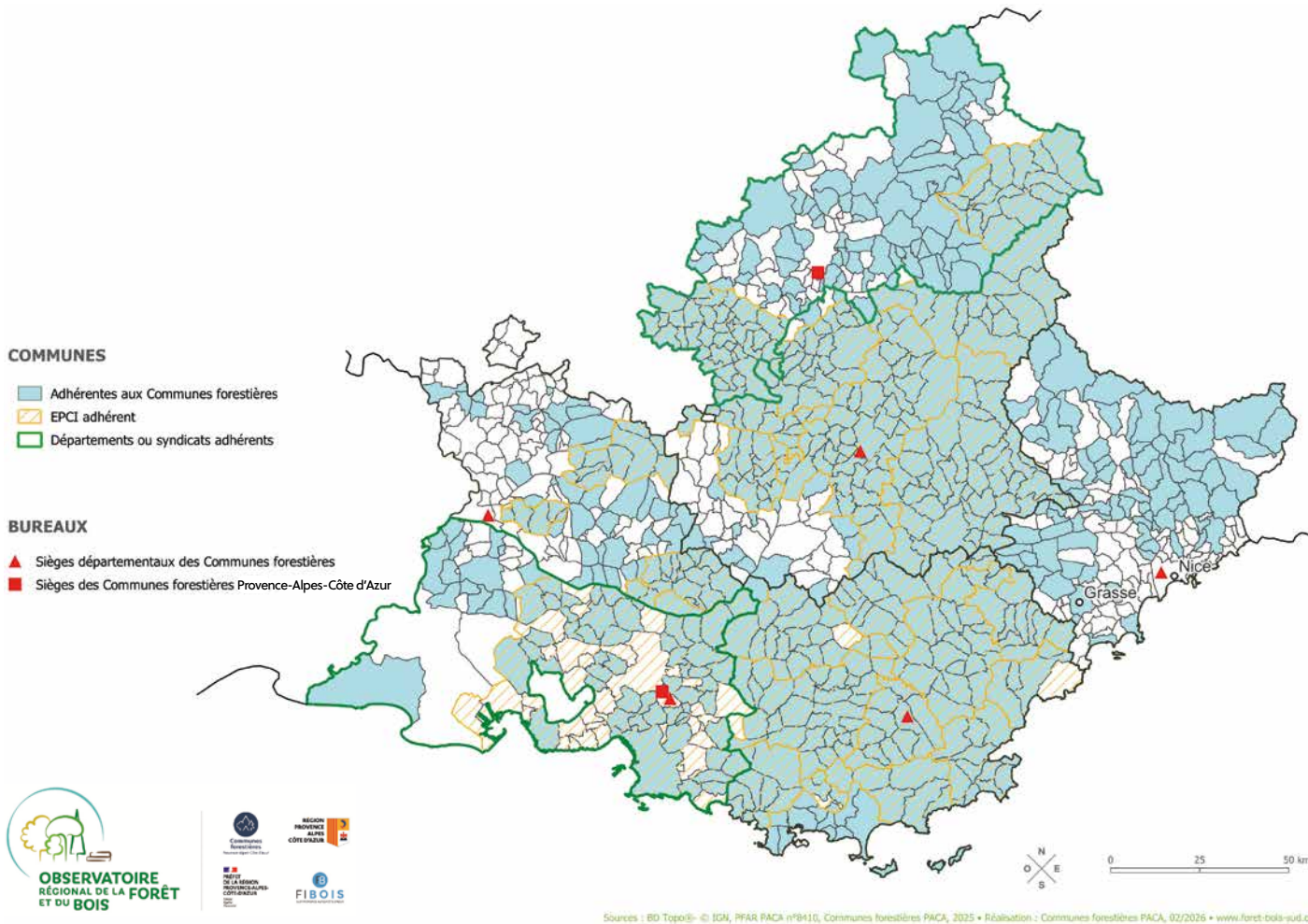
- Plus de 6 000 adhérents en France
- 58 associations départementales, 9 unions régionales, 2 associations de massif
- 70 % de la surface des forêts communales représentées
- Plus de 800 élus administrateurs
- Plus de 100 salariés



## ADHÉRENTS EN 2025 DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE



## ADHÉRENTS EN 2025 EN RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



# RETOURS EN IMAGE SUR LE CONGRÈS NATIONAL DES COMMUNES FORESTIÈRES



-  **250** participants venus de toute la France
-  **2** journées d'échanges
-  **4** visites de terrain
-  **3** tables rondes

## FORÊT, BOIS ET TERRITOIRES : LES MAIRES AU CŒUR DES SOLUTIONS

Le congrès 2025 des Communes forestières France s'est tenu dans les Alpes-de-Haute-Provence, les 19 et 20 juin, en présence de Renaud Muselier, Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Anne Laure Cattelot, Présidente du conseil d'administration de l'ONF, nommée la veille !

Ce rendez-vous annuel incontournable a permis de mobiliser les élus et les acteurs locaux autour d'un programme riche et concret, spécialement pensé pour les maires.

La forêt locale a offert un cadre propice aux échanges, valorisant l'innovation et l'engagement des communes. Grâce à l'investissement de l'équipe régionale, ce congrès a permis de mettre en lumière les solutions locales, de mutualiser les bonnes pratiques et de démontrer que les maires sont des acteurs essentiels pour construire la forêt de demain.

## TRAVAILLER SUR LES ENJEUX FORESTIERS DE NOS TERRITOIRES

À travers des tables rondes et ateliers, les maires présents ont partagé leurs solutions et expériences, illustrant leur rôle central face aux défis nouveaux :

- > **Le maire, médiateur** : associer les citoyens à la gestion des forêts communales (forêts pédagogiques, projets participatifs).
- > **Le maire, acteur économique** : sécuriser l'approvisionnement des entreprises bois et favoriser l'implantation de filières locales.
- > **Le maire au service de la forêt** : agir face aux crises sanitaires, risques naturels ou incendies et renforcer la résilience des forêts.



## DES VISITES DE TERRAIN EMBLÉMATIQUES

Le congrès a également été rythmé par quatre visites, illustrant les solutions développées par les communes et enrichies par l'expérience d'autres territoires :

- > **Comment réduire sa facture énergétique et diversifier les débouchés pour une forêt valorisée** : découverte d'un réseau de chaleur bois alimentant plusieurs bâtiments de l'écoquartier de Volonne.
- > **Construire durablement et amorcer une filière de proximité 100% tracée** : visite de la maison de santé construite avec du bois certifié Bois des Alpes et labellisée Bâtiment durable méditerranéen (BDM) au sein de l'écoquartier de Volonne.
- > **Protéger ses administrés et sa forêt avec le débroussaillage et l'aménagement** : visite de la commune de Ganagobie ayant engagé les travaux de débroussaillage pour ses administrés afin de réduire le risque incendie.
- > **Adapter une gestion multiusage et faire face au défi du changement climatique** : visite en forêt de Sisteron autour de la démarche territoriale.



# Vous transmettre les clés de la forêt et du bois

## UN PROGRAMME DE FORMATION POUR SE SAISIR DES LEVIERS D'ACTION

Les enjeux forestiers évoluent : changement climatique, nouvelles réglementations incendie, transition énergétique. Pour ne pas subir ces mutations, les élus font appel aux Communes forestières afin de bâtir des stratégies de développement robustes.



### UN PROGRAMME AU CŒUR DES ENJEUX

Les formations et visites de terrain sont conçues pour répondre aux besoins opérationnels des collectivités :

- > **Gestion & Aménagement** : Comprendre et piloter son patrimoine forestier
- > **Sécurité** : Maîtriser la prévention des incendies.
- > **Développement durable** : Construire et chauffer avec des bois locaux.



**Plus de 400**  
participants aux formations  
au cours du mandat

## “ Parole d' élu ”

**Fabrice Matois,**  
Adjoint à la commune de Velaux

« Participer à une formation des Communes forestières est un investissement précieux pour notre mandat. Qu'il s'agisse de gestion foncière, de transition climatique ou de réglementation incendie, ces sessions nous donnent les clés pour comprendre des dossiers souvent très techniques.

On en ressort avec des solutions concrètes, une meilleure vision de notre patrimoine et, surtout, le sentiment d'être mieux armé pour prendre les décisions qui engagent l'avenir de notre commune. »

## LES TEMPS FORTS 2025 DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

- > **8 sessions de formation OLD** organisées en partenariat avec le Département, l'Agence technique départementale (ATD 13) et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 13)
- > **1 visite bois construction** à Septèmes-les-Vallons : Construire durable avec du pin d'Alep.
- > **1 formation bois énergie** : Optimiser le fonctionnement des chaufferies au bois déchiqueté, de la qualité du combustible au suivi de son installation. Partage de bonnes pratiques pour optimiser les rendements et sécuriser la qualité de son combustible bois.



## Évolution de l'offre de formation dès 2026

Les Communes forestières mènent un travail approfondi de refonte de l'offre de formation afin de proposer un nouveau catalogue répondant pleinement aux besoins des élus. Les thématiques et les contenus ont été entièrement repensés pour faire émerger une offre opérationnelle et en phase avec les enjeux actuels des territoires.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

L'offre de formation des Communes forestières est disponible en permanence, au-delà du calendrier des sessions physiques. Retrouvez la totalité des séquences sur notre site internet :

[www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)



# OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS : PILOTER LE TERRITOIRE PAR LA DONNÉE

Pour bâtir des stratégies d'aménagement et de développement économique cohérentes, les collectivités s'appuient sur l'expertise de l'Observatoire Régional de la Forêt et du Bois, animé par les Communes forestières. Véritable boussole territoriale, il permet d'intégrer les enjeux forestiers au cœur des politiques publiques.

## UNE EXPERTISE RECONNUE

- > **Innovation cartographique** : Lors de la rencontre annuelle du 3 avril 2025, de nouveaux outils ont été présentés, permettant d'identifier précisément les zones de régénération forestière à enjeux.
- > **Rayonnement national** : La reconnaissance de l'Observatoire comme outil de pointe a été confirmée par notre intervention aux Géodatadays, l'événement national de référence sur les données géographiques.



**8** cartes produites en 2025 à destination de communes des Bouches-du-Rhône

## TRANSFORMER LA DONNÉE EN DÉCISION

L'association traite des données complexes pour créer des outils d'aide à la décision concrets via des cartographies ciblées :

- > **Sécurité** : Identification des enjeux liés aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).
- > **Foncier** : Analyse des propriétés communales et clarification de leur statut (relevant ou non du régime forestier). Identification des biens vacants présumés sans maître à intégrer dans le patrimoine communal.
- > **Améliorer l'accès à l'information** : Pour que chaque élu dispose des bons indicateurs, les Communes forestières ont renforcé leurs outils de communication en 2025 :
  - **Digital** : Mise en ligne du nouveau site internet, plus intuitif et riche en ressources.
  - **Expertise** : Diffusion de publications régionales et départementales ciblées.
  - **Info Filière** : Édition d'un dossier complet sur les enjeux et les opportunités de la filière bois locale.

## Mise à disposition de cartographies pour les OLD

Dans un contexte de changement climatique et d'augmentation du risque incendie en région, le groupe de travail régional sur la cartographie des obligations légales de débroussaillage, initié par les Communes forestières, a permis la mise en commun et le déploiement de plusieurs outils cartographiques dédiés aux OLD, dans l'objectif d'accompagner les communes. L'Observatoire met à disposition des communes qui en font la demande une cartographie des OLD pour les bâtiments, conformément à la loi en vigueur, en identifiant précisément les propriétaires concernés ainsi que les surfaces respectives qu'ils doivent débroussailler

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Véritable centre de ressources au service de la connaissance et des territoires, le site internet de l'Observatoire fait peau neuve !

Lancé début 2025, il offre un accès à l'actualité forestière régionale et nationale, une cartothèque, l'ensemble des publications de l'Observatoire, le suivi des comités thématiques, un annuaire des acteurs de la forêt et du bois, et bien d'autres ressources.



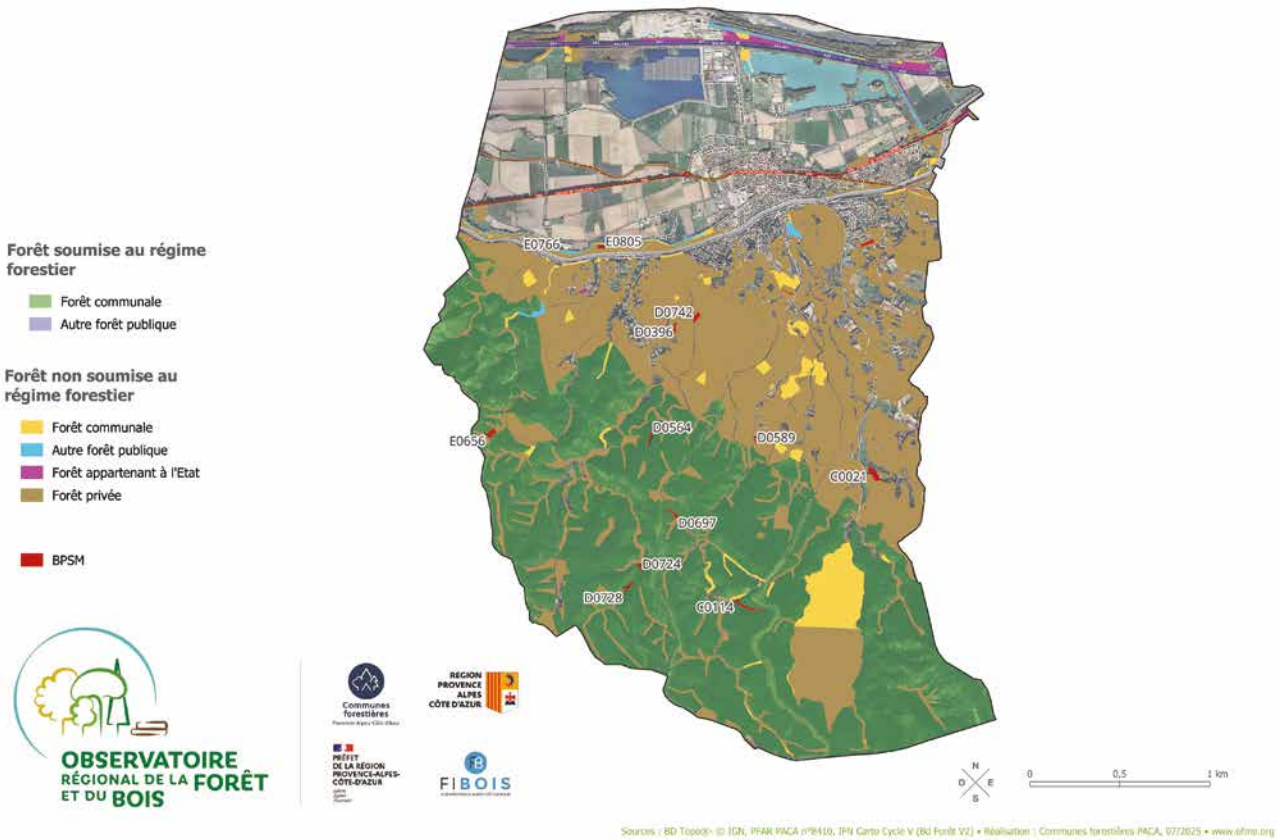
[www.foretbois-sud.org](http://www.foretbois-sud.org)



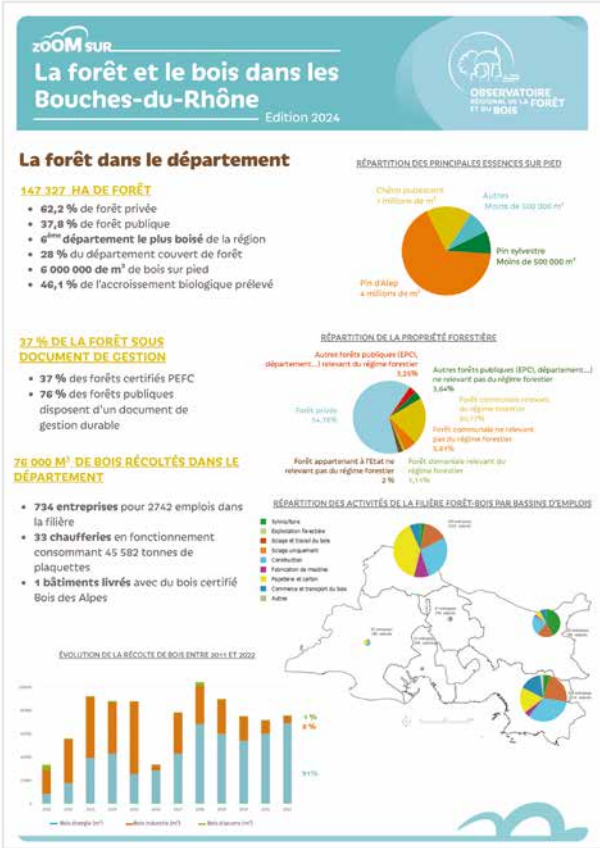
## Accompagnement sur les enjeux fonciers

La commune de Peyrolles-en-Provence a bénéficié d'un accompagnement de la part des Communes forestières sur le foncier visant à identifier les biens présumés sans maître. Des cartographies précises et un appui sur les procédures d'acquisition ont permis à la commune de mieux appréhender les enjeux et les démarches associées.

## EXEMPLE DE CARTOGRAPHIE DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE



Sources : BD Topo® - IGN, PNAF PACA n°18110, 3P4 Carto Cycle V (Bd Forêt V2) • Réalisation : Communes forestières PACA, 07/2025 • [www.ofrmo.org](http://www.ofrmo.org)



# Un accompagnement sur mesure

## SÉCURISER NOS TERRITOIRES FACE AU RISQUE INCENDIE

Le changement climatique intensifie la menace incendie. Pour y répondre, les élus sollicitent les Communes forestières afin de renforcer la prévention, optimiser la lutte et faciliter la restauration des terrains sinistrés.

### UNE VOIX FORTE POUR DES RÈGLES APPLICABLES

L'association agit comme un intermédiaire indispensable entre l'État et les communes pour garantir que les réglementations restent réalistes et opérationnelles !

- > **Révision des arrêtés préfectoraux OLD** : en 2025, l'association a porté la voix des maires lors des réunions de concertation initiées par la Direction Départementale des Territoires afin que cet arrêté soit plus lisible, plus équilibré, mieux accepté et in fine mieux appliqué.
- > **Suivi de la mise en œuvre du plan départemental de protection des forêts contre les incendies.**



### PASSER DE LA RÈGLE À LA PRATIQUE

Les Communes forestières accompagnent les Maires dans le déploiement concret de la stratégie de défense :

- > **Expertise et Information** : Réponse aux sollicitations des communes concernant la réglementation OLD (via la cellule d'appui).
- > **Intervention dans les EPCI** : Sensibilisation des élus aux OLD dans le cadre du comité syndical du PNR des Alpilles.
- > **Outils d'aide à la décision** : Réalisation de cartographies communales d'aide à la décision croisant les zones d'obligations de débroussaillage et les zones d'habitations à destination de 4 communes.
- > **Accompagnement de proximité** : Sensibilisation et accompagnement d'une commune dans la mise en œuvre des plans communaux de débroussaillage et d'une commune dans les démarches post-incendie.



### L'arrêté préfectoral sur l'application des Obligations Légales de Débroussaillage

Le cadre réglementaire des Obligations Légales de Débroussaillage évolue pour faire face à l'augmentation du risque incendie dans les Bouches-du-Rhône. Ce qu'il faut retenir :

- > **Sécurité renforcée** : Des normes durcies pour une protection optimale des zones habitées.
- > **Biodiversité préservée** : L'arrêté confirme que sécurité et écologie sont compatibles (maintien d'îlots de verdure ciblés, respect des périodes de nidification)

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Les maires sont responsables de la réalisation des OLD sur les propriétés communales mais aussi de vérifier leur bonne application sur les autres propriétés dans la commune.



### Accompagnement post-incendie

Grâce à l'appui de l'Association des Communes Forestières, la commune des Pennes Mirabeau a pu avancer de manière constructive sur les sujets liés au post-incendie et à la stratégie du plan communal OLD. Deux réunions organisées sur place ont permis des échanges clairs, concrets et adaptés aux réalités du territoire.



**4** communes accompagnées dans la réalisation des Obligations légales de débroussaillage



**1** commune accompagnée dans l'élaboration d'un plan communal d'OLD



**1** commune accompagnée dans la restauration après incendie



**1** intervention en conseil syndical



**261** élus et agents des collectivités sensibilisés en formation OLD en 2025

### EXEMPLE DE CARTOGRAPHIE DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT



Sources : BD Topo® © IGN, PFAIR PACA n°9410, IGN Carta Cycle V (3M Forêt V2) • Réalisation : Communes Forestières PACA, 11/2019 • www.ofme.org

# FAIRE DE LA FORÊT UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les élus se mobilisent pour transformer la forêt en un véritable moteur économique, tout en garantissant sa gestion durable. Les Communes forestières sont le partenaire stratégique de cette ambition, de l'échelle nationale jusqu'au cœur de nos collectivités locales.

## PORTER L'AMBIITION FORESTIÈRE

L'association agit pour que la forêt soit reconnue comme une priorité au sein des instances décisionnelles :

- > **Au niveau national** : L'association a participé à deux **Rencontres Nationales des Territoires Forestiers (RNTF)**. Ces tribunes permettent de promouvoir les initiatives locales et de faire rayonner les Bouches-du-Rhône au-delà des frontières départementales.
- > **Force du collectif** : Les Communes forestières animent le réseau régional des animateurs et des élus de chartes forestières. Cet espace d'échange est crucial pour partager les bonnes pratiques et anticiper les nouveaux leviers d'actions. En 2025, la **Rencontre régionale des Chartes forestières** a permis de dresser un bilan des actions des territoires forestiers sur la mandature et de discuter des perspectives d'avenir. Par ailleurs, les animateurs de chartes se sont réunis pour échanger sur le rôle des territoires forestiers dans l'implantation des entreprises de la filière bois.

### En 2025 dans le département

-  **2** chartes forestières de territoire
-  **21** communes engagées dans une charte forestière de territoire
-  **contribution à 3** documents de cadrage accompagnés

“ **Parole d' élu** ”

Anne Flore Grech,  
Adjointe à la commune de Lamanon

« Notre commune s'engage pour la transmission auprès du jeune public. A travers le dispositif « Dans 1 000 communes, la forêt fait école », nous avons confié à des élèves la gestion d'une parcelle de notre forêt communale. Ces forêts pédagogiques permettent de découvrir la multifonctionnalité de la forêt en abordant des thèmes clés : gestion forestière, biodiversité, changement climatique, etc. »

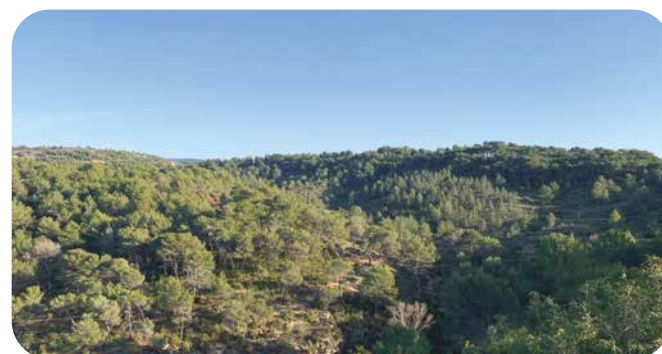
## UNE EXPERTISE TECHNIQUE POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE

- > L'association accompagne la mise en œuvre des Chartes forestières de territoire. En 2025, les Communes forestières ont contribué à l'évaluation à mi-parcours de la charte du parc de la Sainte Baume.
- > L'association a contribué à 3 documents de cadrage pour y favoriser l'intégration des enjeux forêts-bois: l'élaboration du PLUi du Pays salonais, le SCOT-AEC du Pays d'Arles avec la rédaction d'une action forêt et filière bois, la stratégie d'harmonisation des Espaces boisés classés du Pays d'Aix par la participation à un groupe de travail avec l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix et la Métropole Aix-Marseille-Provence.
- > L'association a également accompagné la Métropole Aix-Marseille-Provence dans l'élaboration de sa stratégie forestière et dans l'émergence d'un plan métropolitain de la forêt et du bois. Elle a communiqué des données sur le foncier métropolitain et apporté un appui sur les travaux de sylviculture en forêt métropolitaine en vue de mobiliser du bois d'œuvre.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**Faciliter l'implantation des entreprises bois tout en préservant les territoires**

L'implantation ou l'extension des entreprises bois est un enjeu fort pour le développement de la filière. Ces dernières nécessitent de grands espaces et peuvent générer des nuisances (bruits et poussières). Face à la rareté du foncier dans les zones artisanales, les Communes forestières défendent la possibilité d'installer ces entreprises en lisière d'espaces forestiers, afin de limiter les impacts sur le voisinage, sous réserve de garantir l'accessibilité, la sécurité incendie et l'accès à l'électricité.



# S'IMPLIQUER DANS LA GESTION DES FORÊTS COMMUNALES

En tant que propriétaires d'espaces naturels multifonctionnels, les communes doivent concilier production de bois, protection de la biodiversité et accueil du public. Les Communes forestières conseillent les élus pour piloter cette complexité au quotidien, en étroite collaboration avec l'ONF.

## DÉFENDRE LA SOUVERAINETÉ DES COMMUNES

Les Communes forestières agissent pour que la voix des Maires soit prépondérante dans la gestion de leur patrimoine :

- > **Interface avec l'ONF** : l'association entretient des échanges réguliers avec l'ONF pour identifier les difficultés locales et proposer des solutions concrètes. Elle agit, dans ce cadre, en tant que médiatrice et facilitatrice afin de garantir l'intérêt général.
- > **Instances de décision** : L'association représente les intérêts des communes au sein des commissions départementales stratégiques :
  - **CDPENAF** : Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.
  - **CDCFS** : Équilibre forêt-gibier et gestion de la faune sauvage.



### Le régime forestier

Le régime forestier est le cadre juridique garantissant la pérennité et la gestion durable des forêts publiques de l'État et des collectivités. Pour s'assurer de la gestion durable de ces forêts, il prévoit un gestionnaire unique, l'Office National des Forêts (ONF), et la mise en place d'un document de gestion durable, l'aménagement forestier, valable sur 20 ans.

Pour les forêts communales, la commune propriétaire conserve un rôle décisionnel sur l'ensemble des actions prévues, tout en étant conseillée par l'ONF. Elle définit sa stratégie quant à la gestion de la forêt communale, décide des modalités de commercialisation des bois, portent les projets d'investissements et de travaux à réaliser.

## SÉCURISER LE CYCLE DE VIE DE LA FORÊT

L'association apporte une expertise technique et juridique sur l'ensemble du cycle de vie de la forêt :

- > L'association mobilise une expertise technique et juridique sur l'ensemble du cycle de vie de la forêt afin d'accompagner les collectivités dans la gestion et la valorisation de leur patrimoine forestier. À ce titre, les Communes forestières ont appuyé six communes dans l'amélioration de la connaissance de leur foncier forestier, en intégrant les enjeux liés à la propriété privée. Cet accompagnement a également porté sur l'analyse du parcellaire forestier, en particulier les contraintes induites par le morcellement, ainsi que sur les démarches d'acquisition de biens forestiers privés et l'identification des biens présumés sans maître.
- > Par ailleurs, l'association a apporté son appui auprès de 4 collectivités dans l'**application du régime forestier et la gestion durable de leur forêt**. Cet accompagnement s'est traduit par :
  - un appui réglementaire pour des bois partiellement hors régime forestier ;
  - une expertise relative à la gestion des conflits d'usages et à la réglementation des coupes de bois ;
  - un travail de sensibilisation visant à renforcer la compréhension globale des principes, des modalités et des enjeux du régime forestier.



**10** collectivités accompagnées dans la gestion de leur forêt en 2025 dans le département

# “ Parole d' élu ”

Brigitte Leroy,  
Adjointe à la commune de Meyreuil

« L'accompagnement des Communes Forestières a été un véritable atout pour notre commune tout au long du mandat. Leur expertise nous a permis d'aborder avec sérénité les enjeux liés à la gestion durable de nos espaces boisés, de mieux appréhender le régime forestier et d'identifier des actions concrètes à conduire conjointement entre forêt publique et forêt privée. Un partenariat de proximité, concret et engagé au service de notre territoire. »



## LE SAVIEZ-VOUS ?

La commune peut être à l'initiative d'une gestion conjointe entre la forêt communale et les propriétaires privés. Afin de rendre une coupe économiquement viable, d'encourager la gestion des propriétés privées ou vis-à-vis du risque incendie, le maire peut mobiliser les propriétaires pour engager des actions de gestion conjointe. Les Communes forestières, l'ONF et les acteurs forestiers privés (FRANSYLVA, CNPF) sont à la disposition des communes pour faciliter et contribuer à la mise en œuvre de ce type d'opération.

## PRÉPARER L'AVENIR EN INVESTISSANT DANS LES FORÊTS COMMUNALES

Qu'il s'agisse de protéger l'environnement, de stimuler l'économie locale ou de prévenir les risques naturels, l'investissement en forêt est un acte politique fort. Les Communes forestières accompagnent les élus pour transformer ces ambitions en projets financés et techniquement viables.

### SÉCURISER LES LEVIERS FINANCIERS

L'association agit auprès des financeurs pour que les dispositifs d'aide correspondent à la réalité des territoires :

- > **Veille et positionnement** : Échanges réguliers avec l'État, la Région et le Département pour garantir le maintien et l'adéquation des subventions aux besoins réels des communes.
- > **Fonds Privés** : Implication directe dans les instances décisionnelles du fonds **RESPIR**. Ce levier d'investissement privé permet de financer des projets de régénération ou d'amélioration des peuplements jusqu'à 90%.

### UNE INGÉNIERIE AU SERVICE DE VOS PROJETS

- > **Foncier forestier** : Sensibilisation aux enjeux d'accès (pistes, places de dépôt) et identification des aides disponibles. Une forêt accessible est une forêt gérée et protégée.
- > **Adaptation au Changement Climatique** : Sensibilisation de l'impact climatique sur les espaces forestiers pour orienter les investissements vers des solutions résilientes et appui technique auprès de 5 communes pour la régénération naturelle, les programmes de plantation et l'entretien des peuplements.



**8** communes accompagnées dans leurs projets d'investissement en 2025 dans le département



### Soutien aux projets de régénération forestière

Grâce à un accompagnement technique, un montage de dossier rigoureux et à l'activation des leviers financiers appropriés, des travaux de sylviculture ont pu être financés avec succès sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Face aux effets croissants du changement climatique, la forêt doit s'adapter pour préserver ses fonctions écologiques, économiques et sociales. Cette adaptation passe notamment par la lutte contre le morcellement forestier qui limite les interventions en forêt et accroît le risque incendie. L'avenir des forêts est étroitement lié à leur propriétaire. Lutter contre le morcellement de la forêt constitue un levier essentiel des élus pour renforcer la résilience des forêts.

Les Biens Sans Maître forestiers représentent une réserve foncière en dormance. Ce sont des forêts non gérées particulièrement exposées à des risques d'incendie. La procédure d'incorporation de ces biens peut permettre aux communes de récupérer et de mettre en gestion du foncier forestier à moindre coût.

# “ Parole d' élu ”

Pascale Urhahn-Bollier,  
Adjointe à l'agriculture, l'alimentation durable, l'environnement et la forêt d'Alleins

« Le projet de plantation en forêt communale représentait un enjeu important pour notre commune, notamment face à la diversité des financements mobilisables. Grâce à l'accompagnement des Communes Forestières, qui ont assuré le montage technique et financier du projet, notre commune a pu déposer un dossier solide et obtenir les financements attendus. La plantation a pu être réalisée, concrétisant un projet important pour l'avenir de notre commune. »

# STRUCTURER LA FILIÈRE BOIS LOCALE DE LA CONSTRUCTION À L'ÉNERGIE

## CONSTRUIRE EN BOIS LOCAL, L'EXCELLENCE AU SERVICE DU BÂTIMENT PUBLIC

L'usage des bois locaux dans la construction et la rénovation n'est pas seulement un choix environnemental, c'est un acte de soutien à l'économie de nos massifs. L'association accompagne les communes de la programmation initiale jusqu'au suivi des travaux.

### INFLUENCER POUR VALORISER

- > **Ambition JO 2030** : En lien avec l'association Bois des Alpes, mobilisation de la Région et la Solideo pour que les ressources territoriales soient au cœur des infrastructures des futurs Jeux Olympiques.
- > **Structuration de la filière** : Les Communes forestières, FIBOIS SUD et Bois des Alpes encouragent les entreprises locales à investir dans des outils de production leur permettant de répondre aux marchés publics des collectivités. Le 4 décembre, un élu des Communes forestières a témoigné au Comité d'ingénierie financière (CoFI) des Opérations d'Intérêt Régional (OIR) de la Région dans le but de pousser les investisseurs publics et privés à s'engager auprès de 3 entreprises investies dans la construction en bois local.
- > **Participation au dispositif Pacte Bois et Biosourcé de Provence-Alpes-Côte D'Azur**, piloté par FIBOIS SUD, et valorisation du Prix régional de la construction bois auprès des collectivités locales.

### UNE EXPERTISE TECHNIQUE INDISPENSABLE POUR LEVER LES FREINS À L'USAGE DU BOIS LOCAL

- > **Sensibilisation** : Organisation de 4 visites afin de promouvoir le pin d'Alep et/ou le Bois des Alpes dans la construction et la rénovation et de partager les retours d'expérience :
  - Pour les élus de St-Etienne-du-Grès en lien avec leur chantier d'extension de l'école, avec la visite des équipements réalisés à Simiane-Collongue en pin d'Alep,
  - Visite de la salle polyvalente de Coudoux, projet pilote en pin d'Alep, à l'occasion d'un Café des collectivités,
  - Une visite de chantier de la rénovation et extension de logements sociaux en pin d'Alep et pin noir à Septèmes-les-Vallons,
  - Une visite de la maison de santé construite avec du bois certifié Bois des Alpes et labellisée Bâtiment durable méditerranéen (BDM) au sein de l'écoquartier de Volonne (04).
- > **Identification des projets** : Les communes porteuses de nouveaux projets de construction sont contactées par les Communes forestières afin de faire la promotion des solutions en bois local : le pin d'Alep et le bois certifié Bois des Alpes.
- > **Expertise technique** : Analyse des plans et des produits pour s'assurer de leur adéquation avec l'offre.
- > **Sécurisation des marchés publics** : Relecture des marchés en vue de l'intégration de bois local ou certifié, en totale conformité avec le code de la commande publique.
- > **Mise en réseau** : Facilitation des contacts avec les scieurs, fournisseurs et entreprises locales certifiées en lien avec l'association Bois des Alpes, ou en lien avec FIBOIS SUD.
- > **Innovation** : Promotion des meilleures pratiques et des dernières innovations techniques en construction bois.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

#### La filière pin d'Alep et pins régionaux se structure

Avec près d'une vingtaine de projets publics en pin d'Alep et autres pins régionaux, construire avec ces essences sous-valorisées n'est plus une utopie. Un groupe de travail dédié à cette thématique, animé par FIBOIS SUD, a été mis en place en 2023 afin de favoriser les échanges et retours d'expérience entre les acteurs engagés dans ces projets. Les Communes forestières y contribuent en faisant remonter les besoins futurs en volume de bois. Ces échanges ont également permis d'anticiper certaines difficultés d'approvisionnement en pin d'Alep et d'identifier des solutions adaptées, comme le recours au pin noir sur certains projets.

### La certification Bois des Alpes

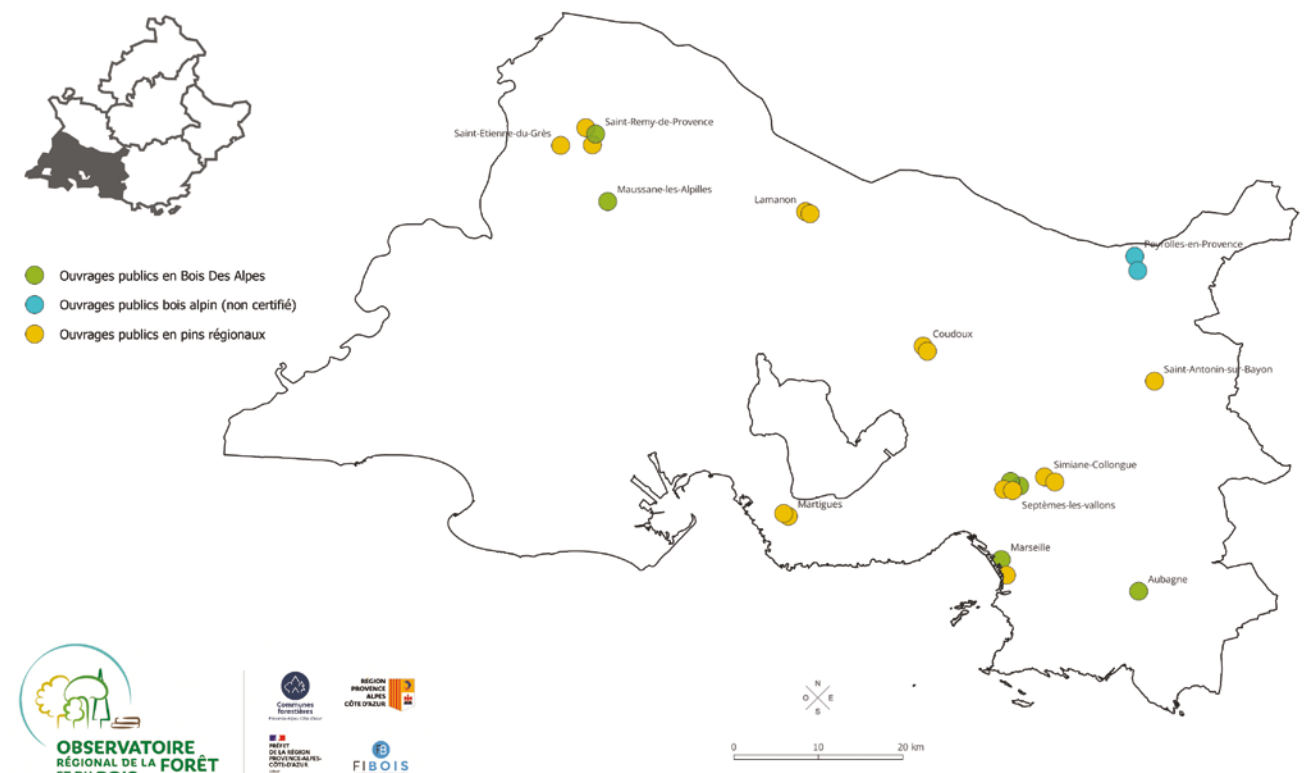
Accréditée par le COFRAC, cette certification offre aux communes des garanties concrètes pour leurs projets de construction.

- > **Origine des bois** : issus de forêts du massif alpin français gérées durablement (certifiées PEFC/FSC) et transformés dans un périmètre de proximité défini par BOIS DES ALPES™ ;
- > **Traçabilité totale** : Suivi rigoureux du bois depuis la récolte en forêt jusqu'à la mise en œuvre sur le chantier ;
- > **Performance Technique** : Garantie de conformité en termes de taux d'humidité et de caractérisation structurelle des bois ;
- > **Engagement durable** : Recours à des entreprises impliquées dans le développement durable.

### Dans le département

-  **19** projets publics accompagnés
-  **5** autres projets suivis
-  **80** projets accompagnés au cours du mandat

### CONSTRUCTIONS METTANT EN ŒUVRE DU BOIS CERTIFIÉ BOIS DES ALPES ET PINS RÉGIONAUX



**Sophie CELTON,**  
Adjointe déléguée logement et EcoQuartier

**Patrick Magro,** Conseiller municipal délégué nature en ville et forêt

« La commune, sensible à la gestion forestière et à la valorisation des bois locaux, a souhaité réaliser plusieurs bâtiments avec du bois certifié Bois des Alpes, et des essences locales sous-valorisées. Trois projets exemplaires ont été menés, la construction d'une chèvrerie communale, son extension en pin d'Alep et enfin une extension de logements sociaux en pin d'Alep et pin noir. Les communes forestières nous ont appuyé à chaque étape du projet et particulièrement sur le choix des produits locaux et l'approche stratégique dans le cadre de la commande publique, en partenariat avec tous les acteurs impliqués. Leur écoute et disponibilité aux moments clés du projet furent précieuses et nous sommes fiers de toutes ces réussites ! »



Sources : BD Topo® - © IGN, PFAR PACA n°B410, IGN Carto Cycle V (Bd Forêt V2), BDA 2025, Communes forestières 2025 • Réalisation : Communes forestières PACA, 12/2025 • www.fibois-sud.org

# SE CHAUFFER AU BOIS LOCAL, UNE ÉNERGIE ÉCONOMIQUE ET PERFORMANTE

Le chauffage au bois déchiqueté s'impose comme une solution d'avenir pour les maîtres d'ouvrage publics. Il permet de transformer une ressource locale en une énergie performante tout en dynamisant l'économie circulaire de nos massifs.

## DÉFENDRE UNE ÉNERGIE DE TERRITOIRE

- > **Reconnaissance du bois énergie** : Les Communes forestières défendent la place du bois déchiqueté parmi les énergies renouvelables. Son développement est le fruit de nos stratégies forestières territoriales, garantissant des retombées économiques locales directes.
- > **Souveraineté énergétique** : L'association promeut le bois énergie comme un levier d'indépendance face à la volatilité des prix des énergies fossiles.



## UNE EXPERTISE TECHNIQUE POINTUE POUR SÉCURISER LE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

- > **Ingénierie de projet** : Appui aux opérateurs du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (Pays d'Arles, Métropole Aix-Marseille-Provence) sur les sujets bois énergie, selon sollicitations.
- > **Suivi de performance** : Appui à 2 maîtres d'ouvrage dans le suivi de leur chaufferie.
- > **Résolution de problèmes** : Accompagnement d'un maître d'ouvrage dans l'identification des difficultés de fonctionnement.
- > **Qualité du combustible** : Formation des élus et techniciens sur la qualité du bois déchiqueté et accompagnement des producteurs locaux pour optimiser leurs standards de production (bois déchiqueté et granulé).



**33** chaufferies en fonctionnement dans le département en 2025



soit **45 700** tonnes de bois déchiqueté consommées

“ Parole d' élu ”

José Roux,  
Adjoint au Maire de Coudoux

« Après l'installation d'un réseau de chaleur bois en 2014 et la satisfaction de la commune face à ce mode de chauffage, il a été décidé d'étendre ce réseau avec l'installation d'une nouvelle chaudière bois. Et en parallèle du bois énergie, la commune a réalisé trois bâtiments avec des pins régionaux, pin noir et pin d'Alep, dont un bâtiment quasiment en totalité en pin d'Alep. Qu'il s'agisse d'énergie ou de construction, le bois local est valorisable dans les projets des communes ! »



## La qualité bois déchiqueté

Pour garantir la longévité des installations et optimiser leur rendement, la qualité du combustible est primordiale. Dans les Bouches-du-Rhône, il y a maintenant deux fournisseurs de bois déchiqueté équipés de plateformes et inscrits dans une démarche de certification exigeante (Chaleur Bois Qualité+).

En tant que maître d'ouvrage de chaufferie, si vous rencontrez des difficultés de qualité de votre combustible, contactez les Communes forestières !

## LE SAVIEZ-VOUS ?

La consommation de plus de 45 000 tonnes de bois déchiqueté des chaufferies collectives du département permet d'éviter l'émission de près de 24 000 tonnes de CO2/an en comparaison à du chauffage au gaz. C'est l'équivalent de 7 900 aller-retours Paris-Tokyo en avion !

Consultez les chaufferies dans votre département



Formation régionale "Optimisez le fonctionnement de votre chaufferie bois !  
De la qualité du combustible au fonctionnement de votre installation" - le 06/11/2025.



# FAITES DE LA FORÊT UN ATOUT DE VOTRE MANDAT Rejoignez-nous !



Crédits photos : Communes forestières, Elodie Daguin, Hervé Hôte - Réalisation : Aude Coquin - 2026



**Communes  
forestières**  
Bouches-du-Rhône

## Nous contacter

Pavillon du Roy René, CD Valabre - 13120 GARDANNE

04 42 51 54 32 - 07 48 10 37 92

[contact13@communesforestieres.org](mailto:contact13@communesforestieres.org)

[www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)

